



Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

POSTE CADRE PERMANENT

CHEF/CHEFFE DE DIVISION – TRAVAUX PUBLICS

Nature de la fonction :

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, la personne titulaire planifie, organise, conçoit et contrôle les activités relatives aux services municipaux, d'entretien, de remplacement et de réfection dans le cadre des activités des travaux publics. Le titulaire doit collaborer avec des équipes inter fonctionnelles pour garantir le service aux citoyens.

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30 (en présentiel)

Échelle salariale (2025) : 110 000\$ à 131 000\$ (selon l'expérience)

Avantages reliés à l'emploi :

- Salaire avantageux;
- Régime de retraite à prestations déterminées;
- Régime d'assurances collectives;
- Programme de télémédecine;
- Congés payés durant la période des Fêtes (sous certaines conditions);
- Banque de congés permettant des mesures de conciliation travail-famille;
- Environnement de travail stable et de qualité.

Principales responsabilités et tâches :

Opérations

- Planifier, concevoir et organiser des projets et veiller à ce que les projets soient terminés dans les délais et dans le respect du budget.
- Participer, avec le directeur des travaux publics, à l'élaboration de programmes, de réglementation et de procédures dans la réalisation des projets et activités de sa division.
- Définir les directives, procédures et méthodes de travail pour atteindre les objectifs de performance conformément aux orientations et à la vision du conseil municipal.
- Participer à la modification des règlements en vigueur pour le secteur d'activité de sa division.
- Établir les échéanciers des activités de la division en fonction des priorités et orientations, en optimisant les ressources disponibles et en assurant une coordination avec les autres services municipaux.
- Planifier la réalisation des projets prévus annuellement dans le programme quinquennal d'immobilisation de sa division.
- Élaborer, en fonction des problématiques relevées, les objectifs et besoins de suivi de la qualité du milieu.
- Proposer des recommandations techniques et opérationnelles pour répondre aux besoins des citoyens en matière de services. Prendre les mesures appropriées pour résoudre les problèmes techniques, plaintes usuelles ou autres.
- Contribuer à l'amélioration continue des technologies et des méthodes de travail utilisées au sein du service.
- Collaborer à la réalisation du plan de communication et de sensibilisation en lien avec les activités de sa division ciblées vers les citoyens, employés et autres organismes.
- Élaborer divers rapports et bilans concernant les activités de sa division.
- Valider et autoriser les projets réalisés à partir des paramètres et normes de conformité techniques en vigueur.

Gestion de personnel

- Planifier, diriger et organiser le travail des contremaîtres sous sa responsabilité, en évalue le rendement et recommande les interventions appropriées.
- Participer au recrutement des membres du personnel de son service et voir à leur intégration.

- Exercer un leadership qui favorise la participation, la mobilisation, la responsabilisation, l'initiative et l'atteinte des objectifs.
- Planifier toute activité de formation pouvant améliorer la performance technique et opérationnelle des activités sous sa responsabilité.
- Appliquer les règlements de la Ville, la convention collective et les normes de santé et sécurité au travail.

Administration

- Préparer et contrôler le budget annuel et mettre en place les procédures appropriées pour le suivi et le contrôle des dépenses dans sa division.
- Collaborer à la préparation des contrats et devis techniques de son service et assurer un suivi des coûts affectés aux opérations de sa division.
- Effectuer toutes autres tâches connexes à ses responsabilités.

Exigences du poste :

- Détenir un diplôme d'études universitaires en génie civil ou en administration relié à la nature de l'emploi;
- Posséder cinq (5) années d'expérience dans des fonctions similaires;
- Être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (un atout) ;
- Expérience dans la gestion d'équipes dans un environnement syndiqué ;
- Connaissances des infrastructures municipales ;
- Certifications ASP ;
- Posséder un permis de conduire valide ;
- Anglais fonctionnel et maîtrise du français écrit et verbale.

Habilités :

- Capacité à gérer multiple projets;
- Capacité d'analyse et être orienté vers les résultats;
- Capacité à mobiliser et rassembler ;
- Excellentes aptitudes à la communication, à la collaboration et à la résolution de problèmes;
- Capacité à travailler sous pression, à prioriser les tâches et à respecter les délais;
- Faire preuve de jugement et d'intégrité.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](#)

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.